

Image not found or type unknown



crédit automobile et forclusion

Par **fandrieu**, le **22/07/2009** à **22:25**

Surrendetté et sans revenus , j'ai quitté le territoire français pour l'Espagne en 2006. En juin 2009 je suis contacté par un organisme qui me dit agir pour le compte de la sté de crédit de citroen et me réclame le véhicule ou la somme que e n'ai pas de 9000€

Ma question est la suivante: des poursuites à l'étranger sont-elles légales ? Peuvent-ils faire saisir le véhicule à l'étranger de manière légale ? Sachant que je n'ai jamais reçu aucun document de la part de quiconque à ce sujet le délai de forclusion de 2 ans est-il applicable à ce cas ?